

ASSOCIATION DES MÈRES LESBIENNES

(514) 846-1543

WWW.AML-LMA.ORG

INFO@AML-LMA.ORG

VOLUME IV No. I

BULLETIN DE LIAISON

SEPTEMBRE 2002

Qoui de neuf?

Par Mona Greenbaum de l'Association des mères lesbiennes

Cette année aura été remarquable pour les mères lesbiennes. Pour nos familles, depuis 1998, année de fondation de l'Association des mères lesbiennes, le paysage a changé de façon radicale. La loi sur l'union civile (loi 84) qui fut adoptée à l'unanimité en juin dernier à l'assemblée nationale du Québec a donné des droits égaux aux enfants et aux parents de familles homoparentales. Les lesbiennes ont enfin accès à une clinique de fertilité: Le Centre de fertilité de Montréal (514-369-6116). Procréa Montréal nous donnera probablement accès dans les mois à venir, ce qui veut dire que Procréa dans la ville de Québec devrait offrir ce service aux lesbiennes de la région. Former nos familles est devenu beaucoup plus simple.

L'attention médiatique qu'a reçu nos familles a eu des effets importants. La majorité des citoyens Québécois sait maintenant que les lesbiennes ont des enfants et que nos familles existent. Pour ceux qui ont suivi le débat il est devenu rapidement évident que les recherches scientifiques effectuées au cours des 20 dernières années démontraient que nos enfants n'avaient pas de problèmes. Ces études répètent les unes après les autres que nos enfants ne sont pas plus susceptibles que les enfants de couples hétérosexuels de présenter des problèmes psychologiques, émotionnels, sexuels ou d'identité en regard de leur sexe. Ce travail de sensibilisation auprès du grand public fut bénéfique.

Cette lutte politique a aussi permis aux lesbiennes de reprendre leur place dans l'engagement et l'action sociale. Nous ne sommes plus de simples spectatrices. Depuis quelques années il n'y avait que peu de femmes représentant la cause des lesbiennes et nos familles. Nos voix étaient peu entendus à l'extérieur des cercles d'initiées. Cette année les festivités de la fierté gaie et lesbienne ont mis en évidence l'implication des lesbiennes.

L'évènement qui a inauguré la semaine de la fierté, le Gala des Prix Arc-en ciel, a été un moment fort pour les lesbiennes. Le Grand Prix a été remis à Irène Demczuk pour ses 20 ans de militantisme. Elle a partagé le prix avec le ministre de la justice Paul Bégin. Ces deux personnes ont rendu possible la loi 84. Notre association a gagné le prix pour l'action sociale, ce prix fut fort apprécié après une année d'intense labeur. Le prix pour l'entreprise de l'année fut décerné à Paryse Taillefer du restaurant La Paryse et le prix pour la jeune entreprise fut remis à deux jeunes lesbiennes pour leur projet d'affaire dans la domaine des nouvelles technologies. Le prix organisme fut décerné à Image + Nation, le festival des films gais et lesbiens, qui est dirigé principalement par des femmes. Enfin Suzanne Girard de Divers-Cité a reçu une mention spéciale du jury. Tout le gala fut une admirable démonstration d'implication des lesbiennes.

Nous avons parlé à des centaines de lesbiennes lors de la journée communautaire de la fierté. Le sentiment d'avoir fait des gains incroyables était

partagé par toutes, toutefois les mêmes questions revenaient sans cesse. Les femmes qui sont venues au kiosque savaient bien que nous avions fait des gains mais ne savaient pas comment ceux-ci effectueraient leur vie de tous les jours. Nous avons remis de nombreux documents: un nouveau guide sur comment former une famille et un guide sur l'union civile et les nouvelles règles de filiation (tous 2 disponibles sur demande à l'AML). Toutefois il semble important de revoir certaines de ces questions:

1) Doit-on s'unir civilement pour que les deux parents soient reconnus légalement?

La réponse est absolument non. Si un couple de lesbiennes uni civilement a un enfant, alors les deux lesbiennes seront automatiquement reconnues comme parents (présomption de parentalité). Cette reconnaissance s'accompagne de tous les droits et responsabilités d'un parent. Si vous n'êtes pas unies civilement alors tout ce qu'il faut faire pour être reconnu comme des parents à part entière c'est de mettre le nom des deux mères sur l'acte de naissance. En faisant ainsi vous deviendrez toutes deux les parents légaux de l'enfant, et cela même si vous n'avez jamais habité ensemble.

2) Qu'est ce qui arrive si vous avez déjà des enfants?

Si vos enfants n'ont qu'un parent sur le certificat de naissance, vous pouvez ajouter le nom de l'autre mère, et ainsi elle devient un parent légal au même titre que la mère biologique. Pour ce faire vous n'avez qu'à appeler au bureau du directeur de l'état civil (514-864-3900) et demander la formule de déclaration tardive de filiation pour conjoints de même sexe. Vous avez jusqu'en juin 2005 pour changer le certificat de naissance, après cette date vous pourrez encore le faire mais il y aura des frais. Si votre conjointe s'est jointe à la famille alors que l'enfant était déjà né, alors elle pourra procéder à une adoption à la cour de la famille.

3) Qu'arrive t-il si vous déménagez ou ne demeurez plus au Québec?

Si l'enfant est né au Québec son certificat de naissance est Québécois et peut donc être changé selon les lois québécoises. Ainsi si vous avez quitté le Québec avant l'adoption de la loi 84 mais que votre enfant est né au Québec vous pouvez changer l'acte de naissance en ajoutant le nom des deux mères, cela quelque soit la citoyenneté des mères.

Si vous quittez le Québec avec un acte de naissance ou deux mères sont inscrites, cet acte de naissance doit être reconnu internationalement.

4) Quels sont les similitudes entre le mariage et l'union civile?

Les gais et lesbiennes ainsi que les hétérosexuels ont accès à l'union civile, qui est un nouvel état civil au Québec. Seuls les hétérosexuels peuvent se marier. Nous vivons donc encore une discrimination. Le mariage et l'union civile permettent une reconnaissance publique et solennelle des unions ce qui a des effets psychologiques, sociaux et symboliques. Les deux institutions s'accompagnent d'un contrat économique qui implique une interdépendance entre les conjoints. Une fois unie civilement tout ce que vous avez devient à partager moitié-moitié (il existe des exceptions). Cela s'applique à ou aux résidences familiales, au(x) véhicule(s) de la famille (même si acquis avant l'union) ainsi qu'à tout ce qui sera

acquis pendant l'union pour la famille (incluant régime de retraite et REER). Le couple devient une unité économique. Si un des conjoints déclare faillite, l'autre conjoint est responsable.

Il existe une présomption de parentalité dans les deux institutions. Ainsi dans un mariage hétérosexuel si une femme a une aventure avec le laitier et qu'un enfant naît, le mari de cette femme est reconnu comme le parent légal de l'enfant. La même règle s'applique pour l'union civile. Ainsi si une lesbienne décide d'avoir un enfant sans l'accord de sa conjointe en union civile, cette dernière sera reconnue automatiquement comme la mère légale de l'enfant même si elle n'a jamais voulu être mère. Pour renoncer aux droits et obligations reliés au fait d'être parent, la conjointe qui ne voulait pas d'enfant devra s'adresser aux tribunaux. L'union civile et le mariage protègent les enfants et leur assurent deux parents légaux.

5) Alors pourquoi se battre pour le droit au mariage?

Un certain nombre de lesbiennes s'oppose à l'institution du mariage. Certaines ont en mémoire des expériences malheureuses d'un mariage hétérosexuel, d'autres voient le mariage comme une institution patriarcale qui opprime les femmes. D'autres encore y voient une façon pour l'état de contrôler financièrement nos vies et de nous dicter comment nos familles devraient être. Tous ces arguments sont pertinents, toutefois comme association, nous supportons la lutte pour le droit au mariage parce que:

- Le mariage, contrairement à l'union de fait, est un choix. Personne n'est obligée de se marier. Mais ceux voudraient se marier devraient pouvoir le faire.
- Le mariage est chargé d'une valeur symbolique, indéniable. Si ce droit nous était donné, nous accéderions à la pleine égalité citoyenne. Il n'existerait plus de lois différentes pour les gais et lesbiennes du Canada.
- Le mariage est reconnu à travers tout le Canada. L'union civile n'est reconnue qu'au Québec.
- Bien que le gouvernement québécois a fait tout en son pouvoir, il demeure des zones grises dans les domaines de juridiction fédérale. Un exemple est l'immigration. L'obtention de la citoyenneté canadienne est relativement simple si vous mariez un(e) canadien(ne). L'union civile n'aidera le demandeur de citoyenneté que de façon limitée.
- Il existe des zones grises dans la loi sur l'union civile, sur lesquelles les tribunaux auront à trancher. La jurisprudence pour le mariage est déjà en place. Le meilleur exemple est la pension alimentaire des enfants. Le gouvernement fédéral depuis quelques années a mis en place un système pour forcer les pères oublieurs à payer. Comment le Québec réglerait-il ce problème dans le cadre de l'union civile?

6) Est-ce que le Québec nous a donné tout ce que nous avons demandé?

Oui, mais nous n'avons pas tout demandé. Nous n'avons pas demandé de droits pour les familles multiparentales. Plusieurs de nos familles ont deux mères mais

aussi un ou deux pères. La nouvelle loi n'accorde des droits et devoirs qu'à deux parents (2 mères, 2 pères ou 1 mère et 1 père). Pour des raisons stratégiques en commission parlementaire aucune recommandation ne suggérerait au gouvernement de reconnaître 3 ou 4 parents. Nous avons jugé que ces demandes n'auraient pas été bien reçues à Québec. Le concept de deux mères ou deux pères était suffisamment exotique pour nos élus.

Mais, en fait, les hétérosexuels en famille reconstituée se retrouvent eux aussi dans la même situation où deux parents biologiques sont reconnus alors que 1 ou 2 personnes jouent des rôles de parents sociaux sans reconnaissance légale. Toute personne adulte qui joue un rôle parental devrait être reconnue, et cela dans le meilleur intérêt de l'enfant. À l'AML, dans les années à venir nous travaillerons à la reconnaissance de la multiparentalité.

7) Maintenant que l'accès aux cliniques de fertilité est légal pour les lesbiennes, si un ami est le donneur, doit-on faire affaire avec une clinique de fertilité afin que les deux mères soient reconnues?

D'abord mentionnons que l'accès aux cliniques de fertilité et aux banques de sperme n'a jamais été illégal, et cela même avant la loi 84. Ce qui a changé à Montréal récemment, c'est qu'un médecin (Dr Biljan du Centre de fertilité de Montréal) a décidé d'ouvrir une clinique et d'en permettre l'accès aux lesbiennes et aux femmes seules. Vous n'avez pas à utiliser une clinique de fertilité pour faire un bébé avec un donneur connu. Toutefois vous pouvez utiliser les services de cette clinique pour une évaluation des MTS pré-insémination pour vous et votre donneur. De plus si un problème de fertilité survenait les services de cette clinique seront précieux.

Que vous ayez recours ou non à une clinique de fertilité, si vous n'avez pas de relation sexuelle avec votre donneur, il ne peut pas réclamer de droits parentaux. Lorsque l'enfant naît, les deux mères n'ont qu'à inscrire leur nom sur le certificat de naissance.

8) Maintenant que la loi 84 existe est-ce qu'il faut malgré tout rédiger un document avec le donneur?

Bien que la loi 84 favorise le projet parental et les lesbiennes impliquées, il est toujours utile de coucher sur papier les intentions de chacun. Un document daté, écrit au début du projet, expliquant l'implication de chacune des parties, est important. Cela clarifie le rôle de donneur (s'il n'y a pas eu de relation sexuelle avec le donneur cela devrait être écrit), et aide à définir le rôle de chacune des personnes impliquées dans le projet parental. Par la même occasion il peut s'avérer utile d'ajouter qu'elle serait l'attente en regard de la garde et des droits de visite advenant la rupture du couple, ou encore qu'elle serait la place laissée à une éventuelle conjointe de la mère, ou un conjoint du donneur. Écrire les choses évite les ambiguïtés et les conflits pour l'avenir.

9) Existe-t-il des situations où l'adoption par le co-parent sera nécessaire?

Si vous êtes actuellement célibataire, mais que vous rencontrez quelqu'une après la naissance de votre enfant, et que cette personne veut devenir un parent légalement reconnu alors l'adoption par consentement spécial sera la méthode. Cela ne devrait poser aucun problème si votre enfant n'a que votre nom inscrit

sur son certificat de naissance. L'adoption par consentement spécial sera la voie à suivre pour le co-parent qui a adopté internationalement mais sans la reconnaissance légale. Pour l'adoption internationale les lois qui s'appliquent sont celles du pays d'origine. Une seule personne peut adopter car les couples de gais et lesbiennes ne sont pas considérés. Toutefois une fois l'adoption faite et l'enfant devenu citoyen québécois (canadien) alors il est sujet aux lois québécoises et pourra être adopté par un co-parent.

10) Et maintenant que reste-t-il à faire?

Aux yeux de la loi québécoise les gais, les lesbiennes et leurs enfants sont des citoyens égaux aux autres. Comme nous l'avons déjà mentionné nous croyons qu'il est important de lutter au niveau fédéral pour le droit au mariage. De plus bien que la loi 84 fut approuvée il faudra être vigilant et s'assurer qu'elle est impliquée partout au Québec. Il est de plus en plus évident que certaines institutions ont des résistances au changement. Le milieu scolaire, le domaine de la santé et la direction de la protection de la jeunesse (familles d'accueil et adoption publique) en sont des exemples, l'homophobie y est encore présente. Maintenant que la loi appuie nos familles, nous avons à sensibiliser les professionnels de ces secteurs d'activité aux besoins et caractéristiques propres à nos familles et nos couples.

Nous voulons de vos nouvelles! Vous êtes intéressé(e)s à écrire quelque chose pour votre bulletin?

Vous n'avez qu'à faire parvenir vos articles à info@aml-lma.org ou par la poste à AML, 2401 Coursol, Montreal, Quebec, H3J 1C8

Les nouvelles en bref – Juin 2002 à Août 2002

LA FIERTÉ GAIE "EN BREF"

Nous avons reçu des nouvelles des festivités de la fierté gaie et lesbienne en provenance de toutes les régions du monde: Rome, Zagreb, Tel Aviv, Manille, Paris, Cologne, Madrid... Voici quelques faits saillants:

- **La communauté gaie et lesbienne de Jérusalem a tenu son premier défilé gai le 7 juin dernier.** L'agence "*Associated Press*" a rapporté que près de 2500 personnes se sont jointes à la marche. Les marcheurs étaient diversifiés: religieux, laïques, et également des membres de la communauté palestinienne.

Le maire de la ville, Shmuel Shedi s'est dit en colère quant à la tenue du défilé. "Nous ne laisserons pas des malades et des déviants prendre d'assaut notre ville" a-t-il dit. "L'existence même de ces gens est une provocation".

Les organisateurs de l'événement "**Open House**" sont au cœur d'une controverse et ce même avec d'autres organisations gaies notamment depuis qu'ils offrent des services à la communauté gaie de la Palestine. Jérusalem, qui a une communauté gaie importante, est considérée plus conservatrice que d'autres villes à cause de sa grande population de juifs orthodoxes.

Finalement, des milliers de policiers ont été déployés après avoir été en état d'alerte la semaine entière, non seulement parce que tous les événements publics en Israël sont considérés à risque mais aussi parce que plusieurs groupes de Jérusalem ont menacé de perturber le défilé. Malgré ces menaces des milliers de personnes ont regardé le défilé. Les groupes religieux en faveur des droits des homosexuels ont marché eux aussi à côté des "drag queens".

- Selon "*l'Agence France-Presse*" - À la **fin de juin** quelques centaines de brave âmes ont participé **en Croatie au premier défilé de la fierté gaie au Zagreb**. Les marcheurs ont demandé l'égalité des droits pour les gais, les lesbiennes, les transsexuels, et les bisexuels. Ce défilé a été l'un des moins flamboyants comparé aux défilés d'autres capitales. Nous ne voulions pas danser nu et montrer notre cul" explique Dorino Mazin qui dirige Ishorak une organisation pour la défense des droits des gais. "Nous voulions seulement être entendus et acceptés"

Les policiers ont été mobilisés pour prévenir les incidents, en raison de la présence d'extrémistes, spécialement les "skinheads". À un moment à la fin du défilé quelqu'un a lancé une bombe lacrymogène sur les marcheurs. Le projectile n'a pas atteint sa cible et le vent a rapidement dispersé les émanations de gaz. Outre ce fait, le défilé s'est bien déroulé.

- **Le 6 juillet à Lima au Pérou, une autre première:** une centaine de personnes ont marché pour la plupart **le visage caché derrière un masque** de carnaval ou déguisé. Sous la musique de Madonna et de Cher, les participants ont présenté leurs bannières proclamant leurs droits d'être protégés par la constitution péruvienne. Sur un masque porté par une femme on pouvait lire: " je suis certaine que si je marchais dans ce défilé sans masque, lundi matin je me retrouverais sans emploi." Lima est l'une des capitales catholiques les plus conservatrices en Amérique du sud.

- **Montréal a célébré son 10^{ième} anniversaire de la fierté gaie cet été entre le 28 juillet et le 4 août.** La semaine de la fierté gaie s'est ouverte le samedi 28 juillet avec le **Gala des Prix ARC-EN-CIEL 2002** (voir la première page de notre bulletin). Le ministre de la justice **Paul Bégin** a partagé le prix attribué par le jury comme personne de l'année avec **Irène Demczuk** une activiste de longue date et présidente de la Coalition pour la reconnaissance des conjoints et conjointes de même sexe. Les deux ont été honorés pour leur engagement lors de **l'adoption de la loi 84 sur l'union civile**. **L'Association des mères lesbiennes a reçu le prix Arc-En-Ciel pour l'action sociale.**

Les prix Arc-En-Ciel sont attribués aux individus et aux groupes qui contribuent au bien-être de la collectivité. **Pierre Valois**, l'ex-président de la Table de concertation des lesbiennes et des gais du Québec, mentionne que " L'an 2002 restera en mémoire dans l'histoire du Québec comme l'une des 3 plus importantes dates pour les droits des gais au Québec. Les 2 autres dates importantes sont 1969 lorsque l'homosexualité a été décriminalisée et 1977 lorsque le Québec a interdit la discrimination basée sur l'orientation sexuelle dans la charte des droits et libertés."

Les points chauds de la semaine de la fierté gaie ont été bien sûr le fameux spectacle de la drag queen **Mado Lamothe** au Casino de Montréal, les performances des troupes des **Grands Ballets Canadiens** et des **Ballets Jazz de Montréal** et la soirée Latine avec le groupe Cachondo-La Noche Latina.

Samedi le 3 août avait lieu la **journée communautaire**. Cette année le kiosque de l'Association des Mères Lesbiennes a été l'un des plus couru par les mamans et les co-mamans. **Nos deux nouveaux guides (les familles alternatives 3^{ième} édition et le guide sur l'union civile par Maître Marie-France Bureau)** ont été très en demande. Gros merci à **France, Claudine, Valérie, Marie-France, et Diane** pour leur aide durant la journée qui a été un événement vraiment très agréable.

Pour ceux qui n'avaient pas trop abusé des activités et de la danse au party "**lesbomonde**" tenu au musée juste pour rire, le **défilé du dimanche 4 août 2002** a été le plus important événement couronnant la semaine de la fierté gaie.

Merci pour les généreux dons reçus cette année qui nous ont permis de louer un superbe train électrique "**choo-choo.**" Ce petit train a transporté environ une vingtaine d'enfants ce qui a rendu le défilé plus facile pour les mamans et les enfants. L'association des Mères Lesbiennes a ouvert la marche après la bannière de Divers-cité. **Monica et Gabriel** ont fièrement porté la bannière de l'AML en donnant le ton et en démontrant un enthousiasme remarquable. La foule a été accueillante (même si elle n'était pas réchauffée). Le défilé s'est finie avec une **T-dance** et un gros spectacle de **Diane Dufresne à la place Émilie-Gamelin.**

Il y avait **plus de 80 remorques** cette année au défilé de la fierté gaie. La présence de politiciens a été remarquée et appréciée notamment **Pauline Marois, Gilles Ducespe, Réal Ménard, Pierre Bourque et Nathalie Rochefort.** L'absence du maire **Gérald Tremblay s'est fait remarquer.** C'est la première fois que le maire de la ville de Montréal ne participe pas au défilé depuis le début des marches. De plus, **aucun athlète** n'a participé malgré une soixantaine d'invitation lancée par Gai-écoute. (Faut-il voir dans ce geste que l'homophobie est encore présente dans le monde du sport?).

Même s'il est difficile de faire le décompte exact du nombre de spectateurs à ce défilé, on estime à plus **de 750 000 les personnes présentes.** Ce qui range Montréal dans le "top ten" des grandes villes à travers le monde à accueillir un défilé de la fierté gaie. Quelques personnes qui ont connu le défilé de la rue St-Denis ont le cafard et s'ennuient de l'effervescente ambiance. Le défilé est devenu trop gros et pour des questions de sécurité il se retrouve maintenant sur le boul. René-Lévesque. En passant, la semaine de la fierté gaie aurait des retombés économiques de plus **de 60 000 000\$ en revenu pour la ville de Montréal.**

MONTREAL

• **L'androgyné, la librairie gaie et lesbienne de Montréal depuis 1973 a fermé ses portes en août.** Une raison citée comme cause de fermeture est la compétition féroce: toutes les grandes chaînes de librairies ont maintenant une section de livres gais et lesbiens, certains grands vendeurs vendent presque

au prix coutant et en plus il y a la compétition sur internet incluant la récente ouverture d'Amazon.ca.

Les propriétaires actuels, qui ont acheté l'Androgyne de **France Desilets**, membre de l'AML, ont déménagé le magasin de la rue St-Laurent à Amherst dans le village et ce depuis à peine plus d'un an.

Une partie de l'inventaire restant de l'Androgyne va être transférée chez **Priape** (www.priape.com), un magasin pour homme dans le village, et les propriétaires vont donner le restant de l'inventaire au centre de documentation des gais et lesbiennes de Montréal.

- **Une cérémonie de première pelletée de terre à eu lieu ce 2 août** sur le terrain nouvellement acheté pour le **complexe communautaire gai et lesbien de Montréal par la fondation Mario Racine**. L'édifice va être érigé au coin des rues **St-Catherine et Wolfe**. Le coordonateur du projet espère que le complexe sera prêt pour **2004**.

QUEBEC

- Pour celles qui ne sont pas encore au courant, **le 7 juin dernier l'assemblée nationale du Québec a voté unanimement la loi 84**. Cette nouvelle loi donne enfin des **droits parentaux aux gais et lesbiennes et reconnaît nos couples en innovant avec un statut civil semblable au mariage**. Pendant le vote à l'assemblée nationale sept familles de l'AML étaient présentes.

Cette nouvelle loi a pris effet le 24 juin de cette année. Pour de plus amples information vous pouvez lire l'article de la première page ou bien consulter notre nouveau guide "L'union civile et les nouvelles règles de filiation au Québec : Guide à l'usage des familles homoparentales et des conjoint(e)s de même sexe" rédigé par l'avocate **Marie-France Bureau**.

Avec cette nouvelle loi, le Québec est devenu un des endroits les plus progressistes au monde pour les gais et lesbiennes et leurs enfants.

- **Le 19 juillet** dernier deux hommes de Pointe Claire, arrivant dans une longue limousine, au **palais de justice de Montréal**, sont devenus le **premier couple homosexuel au Québec à être uni sous la nouvelle loi de l'union civile**.

Roger Thibault, 56, et Théo Wouters, 60, portant des costumes de lin noir et beige, ont signé le registraire, échangé des bagues et se sont embrassés après une courte cérémonie avec famille, amis et médias.

Les deux hommes avaient annoncé en février dernier leur intention d'être les premiers à s'unir civilement au Québec. Ils espèrent transmettre aux plus jeunes le message que les relations d'amour durent et perdurent. Ce fut le gouvernement qui les encouragea à être les premiers à cause de leur notoriété publique suite à leur lutte contre l'homophobie de leur voisins.

Une absence remarquée à cette cérémonie fut celle de **Michael Hendricks et René Leboeuf** qui luttent pour le droit au mariage, qui est sous juridiction fédérale. Ils attendent le jugement de la cour pour la mi-septembre.

- **En août, Dominique Dubuc et Sylvie Robert, membres de l'AML, sont devenues un des premiers couples de lesbiennes à s'unir civilement.** Elles ont eu une très belle cérémonie dans un vignoble près de Magog. L'officiant était un pasteur de l'Église unitarienne. Dom et Sylvie ont deux filles.

- Un nouveau groupe de **support pour les jeunes gais, lesbiennes, bisexuels et transexuels** encourage l'utilisation d'un nouveau terme plus englobant et moins restrictif pour ceux et celles ne se définissant pas strictement comme hétérosexuels soit: **allosexuel**. Le "**Regroupement d'entraide pour la jeunesse allosexuelle du Québec (REJAQ)**" veut éliminer le sentiment de restriction sexuelle donné par les "étiquettes".

Ce groupe, né en mars, tient à rejoindre les jeunes à travers le Québec. La communauté anglophone a un groupe équivalent qui se nomme "**Quebec Alliance for Queer Youth**" et les deux groupes espèrent travailler ensemble à leurs buts communs.

PROVINCES CANADIENNES

- **9 mai, 2002 – Edmonton Sun** – En Alberta quelques heures après son dépôt, la **loi sur les relations entre adultes interdépendants**, avait déjà commencé à créer de la controverse. Il faut se souvenir que c'est le gouvernement conservateur de **Ralph Klein** qui est au pouvoir. La loi - parfois nommée la loi d'Adam et Steve – mettra en place une série de règles sur la démarche à suivre en cas de rupture pour les couples de même sexe. La loi concerne surtout le partage des biens.

Selon le **ministre de la justice albertain, Dave Hancock**, l'adoption de la loi ne posera aucun problème. "La vaste majorité des Albertains sont prêts pour une loi qui s'applique à tous les personnes qui vivent une relation significative et cela sans discrimination." Son patron le premier ministre Ralph Klein a une opinion légèrement différente sur la loi 30. Il disait aux journalistes: " Il faut regarder la loi présentée mais aussi la réalité politique albertaine. Je dois être honnête avec vous. Je crois que les gens sont réticents. Cette loi ne sera pas populaire. Evidemment vous les journalistes vous allez vous concentrer sur les relations homosexuelles et ne pas parler de tous les autres types de relations que la nouvelle loi touche."

Le parti conservateur présente cette loi comme une loi très vaste qui touche beaucoup de gens. Les gais et lesbiennes ne seraient qu'un petit pourcentage. En fait cette loi 30 inclut toutes les relations d'interdépendance, M. Hancock utilise le terme "union émotionnelle et économique" et comprend les frères, les soeurs, mère et fille ou fils. En fait toutes les unions platoniques sont régies par cette nouvelle loi en plus des unions gaies et lesbiennes. Evidemment si 3 personnes sont impliquées l'union n'est pas reconnue, cherchez la logique. Aucune autre juridiction canadienne n'a adopté de législation pour régler les relations d'interdépendance économique platonique.

Le militant homosexuel albertain Murray Billett prévient que cette loi laisse beaucoup de questions sans réponse. Les tribunaux auront à trancher toutes ces questions. Ce que Murray Billett trouve le plus frustrant dans cette nouvelle loi, c'est qu'elle ne mentionne pas une seule fois le mot homosexuel. Selon lui le gouvernement albertain est embarrassé et a honte d'utiliser le mot homosexuel. Pour lui le gouvernement albertain veut adopter une loi sur les unions gaies et lesbiennes mais en évitant le sujet. Evidemment le ministre de la justice M. Hancock a bien précisé que cette loi n'a rien à faire avec le mariage. Il a mentionné que: "Le mariage est une institution bien plus complexe. Toute personne qui est mariée sait bien ce que le mariage représente."

• **4 juin, 2002 – Toronto – Deux adolescents (le frère et la soeur) poursuivent en justice l'ancien directeur de leur école et la commission scolaire pour n'avoir rien fait pour les protéger du taxage dont ils ont été victimes.** David Knight (17 ans) et sa soeur Katie (16 ans) ont déposé une plainte à la cour supérieure de l'Ontario en raison du harcèlement, de l'humiliation, et des abus qu'ils ont subi à l'école secondaire Lester B. Pearson à **Burlington en Ontario**. Les 3 chefs de bandes qui les taxaient sont aussi cités dans la poursuite.

Selon la plainte David Knight fut traité de tapette, fifi et homo de façon répétée et fut attaqué physiquement à quelques reprises au point de devoir être hospitalisé. Sa soeur a subi des traitements humiliants parce qu'elle était la soeur de David.

• **6 juin, 2002 – Le ministre de la justice du Manitoba Gord Mackintosh a présenté une loi omnibus qui amènera 56 lois provinciales** afin que celles-ci respectent la charte des droits et libertés canadiennes et ne discriminent plus les couples de même sexe.

Selon M.Mackintosh "il est important que tous les manitobains soient traités de façon équitable et sans discrimination, et que les lois soient en harmonie avec la charte. Nous allons de l'avant avec cette loi qui revisera des douzaines de lois qui demandent des amendements pour respecter la dignité, les droits et la sécurité de tous les manitobains." M. Mackintosh a toutefois précisé que la définition du mariage n'était pas affectée par cette nouvelle législation.

Cette nouvelle loi permettra la reconnaissance légale des 2 parents pour les couples de même sexe, en **permettant l'adoption conjointe**. Actuellement un seul parent est reconnu légalement.

• **17 juin, 2002 – 365Gay.com – L'église anglicane de la région de Vancouver permettra la tenue de cérémonie d'engagement pour les couples de même sexe.** Le diocèse de New Westminster a voté en juin pour créer un rituel spécial pour bénir les unions de gais et de lesbiennes. C'est la première fois qu'un diocèse anglican au Canada bénira des unions de même sexe. Le diocèse de New Westminster comprend Vancouver et la plus grande partie de la Colombie-Britannique, c'est le plus grand diocèse au Canada. Cette proposition présentée par l'évêque Michael Ingham n'a pas fait l'unanimité. Neuf congrégations ont quitté le synode en raison de cette proposition et ont menacé d'en appeler de la décision à l'église Anglicane du Canada, en plus de demander leur indépendance du diocèse de Westminster. Toutefois la proposition a l'appui de 700,000 membres de l'église anglicane et du leader de

cette communauté religieuse Michael Peers. La décision qui fut prise à ce synode a suscité beaucoup d'émotion et de nombreux participants ont fondu en larmes.

• **Vendredi le 12 juillet 2002, le Canada a fait un grand pas vers la reconnaissance du mariage pour les couples de même sexe, quand un tribunal ontarien a statué que faire le contraire est inconstitutionnel.** Trois juges de la **cour supérieure de l'Ontario** ont unanimement conclu que de n'accorder des licences de mariage qu'aux hétérosexuels violaient la charte des droits et libertés du Canada. Le tribunal ontarien a ordonné au parlement fédéral de rédéfinir le mariage d'ici deux ans pour qu'il inclu les couples de même sexe. La loi fédérale définit le mariage comme "une union entre un homme et une femme à l'exclusion de toutes les autres unions."

Les militants gais à travers le Canada voient cette décision comme une **victoire**. Selon Joe Varnell, qui est un des plaignants dans la cause Ontarienne: "Nous ne sommes plus des citoyens de deuxième classe dans ce pays, le temps est venu pour un changement. Ma relation de couple est enfin reconnue, et personne ne peut dire que nous sommes pas une famille." Cette décision d'un tribunal ontarien aura des répercussions importantes en Colombie-Britannique et au Québec, où deux causes similaires sont devant les tribunaux. **Au Québec, une décision de la cour supérieure est attendue en septembre dans la cause de Michael Hendricks et René Leboeuf.**

17 juillet 2002, le premier ministre de l'Ontario Ernie Eves a annoncé que le gouvernement ontarien n'appellerait pas de la décision. Eves a mentionné que c'est le droit des gais et lesbiennes de se marier s'ils le veulent. Selon Eves "si deux personnes décident de s'unir, pourquoi est-ce que le gouvernement interviendrait?"

Le mariage est de juridiction fédérale mais ce sont les provinces qui les enregistrent. L'Ontario s'est retrouvé devant les tribunaux quand la province a refusé d'enregistrer les mariages de deux couples unis par **l'Eglise communautaire du Toronto métropolitain**. Le gouvernement ontarien de l'époque avait dit être tenu de suivre la loi fédérale qui interdit les mariages qui ne sont pas entre un homme et une femme.

Eves a dit: "Nous ferons des pressions sur le gouvernement fédéral afin qu'il bouge suite à la décision du tribunal. Ainsi toutes les provinces canadiennes pourront suivre une ligne directrice." M. Eves a aussi **critiqué le gouvernement albertain quant à sa menace d'utiliser la clause nonobstant si le gouvernement canadien permettait le mariage pour les couples de même sexe.** En effet le premier ministre albertain Ralph Klein avait dit auparavant que " La clause nonobstant sera utilisée sans hésitation en Alberta si le gouvernement fédéral permettait le mariage pour les couples de même sexe."

John Fisher d'EGALE le groupe de pression gai pan-canadien n'est pas impressionné par les déclarations du premier ministre albertain. Selon lui: "La juridiction sur le mariage est fédérale, et si un tribunal déclare que le mariage entre conjoints de même sexe est légal alors l'Alberta et les autres provinces auront à suivre cette décision bon gré malgré."

Les juges ontariens ont donné deux ans à Ottawa pour changer ou amender sa loi, sans quoi le mariage gai ou lesbien sera automatiquement légal en Ontario.

Lundi le 29 juillet, le gouvernement fédéral a annoncé qu'il appellerait de la décision du tribunal ontarien. Me Martha McCarthy qui représente plusieurs des couples de gais impliqués dans cette cause a rappelé que la cause se rendrait en cour suprême du Canada, que cela prendra 5 à 6 ans, et que cela coûtera des millions de dollars aux contribuables canadiens. Cette lutte juridique pour empêcher le mariage aux couples de même sexe n'est pas gratuite. Pour éviter ce gaspillage énorme le gouvernement canadien n'a qu'à changer une ligne dans sa législation. Doug Elliot un autre avocat impliqué dans cette cause a attaqué le gouvernement du Parti libéral pour ne pas prendre d'initiative dans ce dossier. Il a dit que: " Le premier ministre se cache et le parlement se cache." John Fisher d'EGALE partage cette opinion, selon lui: " La décision du fédéral d'en appeler du jugement unanime ontarien en faveur du mariage pour les couples de même sexe est un façon d'abdiquer son leadership et un manque de principe. Il serait bien qu'une fois le gouvernement démontre son leadership. Il serait bien qu'une fois le gouvernement démontre son souci de traiter tous les canadiens de façon égale. Il serait bien que le gouvernement agisse parce que c'est la chose à faire et non pas parce qu'il y est obligé par les tribunaux." Toujours selon John Fisher: " Il est triste de constater que dans le dossier des droits humains en regard des gais, lesbiennes, bisexuels et transgendres le Canada n'a jamais pris de décision. Que ce soit pour l'inclusion des gais dans l'armée, pour empêcher la discrimination selon l'orientation sexuelle ou donner des bénéfices aux couples de même sexe, le gouvernement fédéral a toujours abdiqué ses responsabilités et a toujours demandé aux tribunaux de trancher."

Evidemment le **Partie de l'Alliance Canadienne** qui s'oppose à tout progrès pour les gais et lesbiennes s'est réjoui de la décision du gouvernement. Vic Toews critique de l'alliance en matière juridique a dit que "Jouer avec ces normes et définitions, c'est ouvrir la porte à des changements sociaux majeurs."

7 août 2002 – Un cabinet fédéral divisé a décidé d'adresser la question du mariage pour les conjoints de même sexe au **comité sur la justice. Une commission parlementaire, semblable à ce que nous avons connu au Québec avec la loi 84, sera tenue à l'automne 2002.** Cette décision nous indique que le gouvernement fédéral n'a pas fait son lit encore sur ce sujet et pourrait en arriver à une décision positive avant la cour suprême, à tout le moins il est ouvert à entendre des mémoires. Cette commission est une bonne opportunité pour la communauté de faire valoir son point et de sensibiliser le grand public à la question. Par contre cela peut aussi indiquer que le gouvernement veut gagner du temps. Une chose est certaine, cela représentera du travail pour que nos voix soient entendues.

CANADA

• **12 juin – Vancouver – La cour suprême du Canada a commencé à entendre la cause de James Chamberlain contre la commission scolaire du District de Surrey en Colombie-Britannique.** Cette cause tente de faire invalider la décision de la commission scolaire qui avait **banni de l'école trois livres montrant des familles homoparentales.** Ces livres

avaient été introduits à l'école par le professeur Chamberlain en 1997. Les titres des livres sont: "Asha's Mums", "Belinda's Bouquet" et "One Dad, Two Dads, Brown Dads, Blue Dads".

Un groupe de parents s'était plaint suite à l'introduction de ces livres à l'école. La commission scolaire leur avait donné raison et avait résolu de rejeter ces livres de façon permanente. La commission argumentait que de garder ces livres aurait entraîné une restriction des droits des parents de guider leurs enfants dans la bonne morale.

Le professeur Chamberlain a porté plainte à la cour de la Colombie-Britannique et a gagné en première instance. Le jugement mentionnant que la commission scolaire avait violé le code scolaire provincial qui mentionne: " L'école doit être dirigé par des principes strictement séculiers et non-sectaires." La cour d'appel a renversé le jugement. La cause a donc été portée à l'attention de la cour suprême du Canada. EGALE, l'organisation pour la défense des GLBT (gais, lesbiennes, bisexuels et transgendres) interviendra en cour. Un avocat d'EGALE plaidera que le fait de bannir ces livres viole les droits des enfants de parents de même sexe et des familles GLBT de voir leur réalité représentée dans le curriculum. Ce silence contribue à la marginalisation de ces familles et des GLBT.

• **11 juin 2002 – Ottawa – Denis Coderre le ministre à la citoyenneté et à l'immigration du Canada** a présenté sa réponse au rapport du comité permanent sur l'immigration intitulé "Batir une nation" en révélant les **nouvelles dispositions de la loi sur l'immigration et la protection des réfugiés.**

Un élément de ces nouvelles dispositions est important pour notre communauté. Il y a **création d'une nouvelle catégorie dans la section famille – soit les "partenaires conjugaux"**. La loi conserve la catégorie conjoint en union de fait qui requiert une cohabitation d'un an ou plus comme conjoint. Toutefois la loi révisée comprend ces partenaires conjugaux qui **n'ont pas besoin de cohabiter**, il faut simplement avoir entretenu une relation de type conjugal pour une période d'un an ou plus. Il s'agit d'un gain important. En effet si quelqu'un rencontre une personne à l'étranger, cette personne n'a pas à vivre au Canada pour un an afin d'augmenter ses chances d'obtenir la citoyenneté canadienne. Evidemment les couples de sexe opposé n'ont pas besoin d'être ensemble un an puisque le simple fait de se marier leur donne accès immédiat à la classe familiale. Ces nouveaux règlements sont disponibles sur le site internet d'Immigration Canada à: www.cic.gc.ca

NOUVELLES INTERNATIONALES

• **4 juin 2002 - Amsterdam, Hollande - *PlaneOut.com network*** - Il est de plus en plus commun pour les couples gais d'habiter ensemble selon le Bureau de la statistique du gouvernement. Selon les données, **le nombre de couples gais vivant ensemble à augmenter de 25% depuis les 5 dernières années** et ce nombre atteint presque **50 000 foyers.**

Le bureau de la statistique mentionne que **les couples gais sont plus nombreux que les couples de lesbiennes à officialiser leur relation.** Un couple sur sept a entrepris les démarches d'officialisation de leur relation soit par le biais de l'enregistrement de partenariat ou soit

par le mariage. **Un couple sur 13, majoritairement des lesbiennes, ont adopté des enfants.** Depuis le 1 avril 2001 les gais et lesbiennes ont le droit de se marier et d'adopter des enfants, faisant de la Hollande le premier pays à donner des droits équivalents aux gais et lesbiennes.

• **16 mai 2002 - En Russie** les législateurs ont proposé d'introduire **une loi interdisant le lesbianisme et ce, quelques semaines après qu'un autre législateur est présenté le rétablissement de la loi interdisant l'homosexualité masculine.**

Alexei Mitrofanov, un membre nationaliste de la chambre basse du parlement de la Duma, a confirmé que lui et un autre membre de son parti ont proposés une loi qui fera que toute relation lesbienne sera considérée comme un acte criminel. **Mitrofanov mentionne que les lesbiennes sont responsables du déclin de la population en Russie.** "Si les femmes n'observent pas la morale et les normes d'éthique, il n'y aura pas de croissance de la population par les naissances".

• **6 juin 2002 - Stockholm, Suède -Associated Press - Les législateurs Suédois ont voté en faveur de l'adoption des enfants par des couples de même sexe.** Cette nouvelle décision rend le mouvement homosexuel Suédois heureux et confirme les gains vers le plein accès des droits.

Sous cette nouvelle loi, les gais et lesbiennes enregistrés dans un partenariat domestique, permis depuis 1995, seront considérés comme étant les 2 parents adoptifs de l'enfant adopté dans ce pays ou en provenance de l'étranger. Un partenaire pourra également adopter l'enfant de l'autre.

Ces mesures, approuvées après un chaud et long débat au parlement, font de ce pays (de 9 millions de personnes) un des rares pays où les gais et lesbiennes ont le droit de s'unir et d'adopter des enfants légalement. Plus rare encore est le fait d'inclure l'adoption internationale, cependant cela aura peu d'impact puisque la plupart des pays interdisent l'adoption par des parents homosexuels.

La Suède et les autres pays Nordiques; Norvège, Danemark, Finlande et le Islande ont déjà reconnu les partenariats domestiques entre gais et lesbiennes mais seulement le Danemark et le Islande permettent l'adoption par des gais et lesbiennes.

• **10 juin 2002 - 365gay.com - La cour d'Oldenburg en Allemagne a accordé le premier divorce pour un couple gai.**

L'année dernière le couple s'était enregistré dans un partenariat domestique auprès d'un notaire. En mars le couple s'est séparé invoquant l'infidélité répétée. Même si généralement on demande une année de séparation avant un divorce, la cour a statué que la relation était suffisamment perturbée pour terminer le partenariat. Aucun des 2 conjoints, âgés de 27 et 50 ans, n'avaient demandé une pension alimentaire.

L'Allemagne a rendu légal les unions de même sexe en juillet dernier. La loi permet au conjoint de prendre le nom du partenaire et octroie également des droits d'adoption.

• **13 juin 2002 - 365gay.com - La commission des droits de la personne de Sao Paulo, Brésil, a demandé à la police d'intervenir auprès de sites Internet faisant de la promotion haineuse contre les gais, les noirs, et les juifs.** Dans son rapport, la commission mentionne que des groupes néo-nazis utilisent le net pour répandre des messages haineux. Les lois brésiliennes criminalisent la production et la présentation de matériel qui incite à la discrimination raciale. Les violations aux lois peuvent être punies de 5 ans de prison.

Les dits sites contiennent des textes incitant à la haine et à la violence contre les noirs, les juifs, les homosexuels et d'autres groupes. Selon le rapport de la commission, un site présente une liste d'adresse et de numéro de téléphone de 13 entreprises appartenant à des personnes juives et invitant les gens à les attaquer. Un autre site menace plusieurs acteurs brésiliens qui personnifient des gens de race blanche alors qu'elles sont d'origines ethniques mixtes. La commission a donné aux autorités policières une liste de 5 sites conçus et maintenus par des **groupes néo-nazis**. Selon le procureur de l'état Carlos Cardoso, il sera très difficile de procéder à des arrestations puisque les auteurs de ces sites opèrent à partir de l'étranger.

• **23 juillet 2002 - 365gay.com - Le gouvernement Britannique a annoncé qu'il désignait pour la première fois un chef religieux pro-gai.** Dr. Rowan Williams sera le prochain archevêque de Canterbury, un chef important dans le monde des Anglicans. Williams, qui est archevêque du Pays de Galles, remplacera Dr. George Carey à la fin de cette année. Ce sera le **plus grand bouleversement dans l'église anglicane depuis un siècle**

L'approbation de cette désignation par la reine et par l'église est vu comme un signe que la hiérarchie anglicane souhaite amener l'église dans le 21^e siècle. Contrairement à l'église catholique romaine, l'église anglicane veut éviter d'être passéiste. **Williams appuie les prêtres gais et lesbiens, il a un franc parler pour les droits des enfants et il est considéré un des plus grands théologiens de son temps.**

• **25 juillet 2002 - New York - HRC FamilyNet News - La cour d'appel de New York à rejeter la décision du tribunal inférieur d'accorder des droits de visite dans une cause impliquant des conjointes de même sexe et leurs enfants.** Un jury unanime de la cour d'appel a décidé que Janis C., qui a aidé sa partenaire à élever 2 enfants pendant 3 ans, n'a aucun droit selon les lois de New York de visiter ses 2 enfants, maintenant que le couple a décidé de se séparer.

Janis C. et sa conjointe, Christine T., se sont engagées l'une envers l'autre en 1993 lors d'une cérémonie conduite par un ministre religieux. Deux ans après le couple a décidé d'avoir des enfants. Christine T., la plus jeune des 2 conjointes, a donné naissance à un garçon et à une fille. La conception des enfants a été faite par le biais de l'insémination artificielle. Les enfants utilisent les 2 noms de leurs parents et les 2 co-mamans étaient considérées parents par les membres de leur entourage. Christine T. est demeurée à la maison pour prendre soin des enfants alors que Janis C. allait travailler à l'extérieur afin de supporter les besoins de la famille.

Lorsque le couple a décidé de se séparer en 1999, Chrisitne T. a réclamé la garde complète des enfants sans droit de visite évoquant son lien biologique avec les enfants. Elle a obtenu les droits de garde unique. Janis C., qui n'a jamais adopté les enfants doit se battre pour obtenir des droits de visite auprès de ses enfants depuis la séparation.

RECHERCHE

- Lors de leur 91^e assemblée annuelle tenue à **Philadelphie**, **l'Association américaine de psychoanalyse** a appuyé le principe que seulement le meilleur intérêt de l'enfant devait être considéré quant aux décisions à prendre au sujet de la conception, de l'éducation, de l'adoption et des droits de visite.

Le Dr Newell Fisher président de cette association a dit que: " Il est troublant d'entendre parler de cas où des parents gais ou lesbiens se sont vus dénier des droits de garde ou de visite simplement sur la base de leur orientation sexuelle. Il s'agit de discrimination. L'association américaine de psychoanalyse déplore cette discrimination et est particulièrement offusqué quand des éléments psychologiques sont déformés, mal interprétés ou simplement ignorés, comme c'est trop souvent le cas dans ces décisions légales."

Le meilleur intérêt de l'enfant demande un attachement à des parents impliqués, aimants et compétents. L'évaluation d'un individu ou d'un couple quant aux capacités parentales devrait se faire sans discrimination quant à l'orientation sexuelle. **L'Association croit que les gais et les lesbiennes seuls ou en couple sont aptes à répondre aux besoins des enfants et devraient se voir offrir les mêmes droits et devoirs que les hétérosexuels.** Vous pouvez consulter leur site internet: www.apsa.org

DIVERS

- Voici un message inspirant reçu par courriel : «Être ou ne pas être : voilà la lutte quotidienne à laquelle doivent faire face les **lesbiennes arabes et celles de la région du Maghreb** qu'elles habitent dans leur pays d'origine où en exil. Partout on veut faire taire nos voix. Cependant, dans toute cette noirceur, des algériennes (de France et d'Algérie) ont fondé un **collectif de lesbiennes arabes, N'DéeSses**. Avec persévérance et détermination, nous voulons que les voix de ces femmes soient entendues. C'est pourquoi nous avons créé le site www.sehakia.org. »

«SEHAKIA est le mot arabe signifiant lesbienne. En choisissant ce nom, nous avons réussi notre objectif de donner voix aux lesbiennes arabes et celles de la région du Maghreb. Nous voulons que ce site internet soit un espace de réflexion, d'information, et d'échange. Le site sert de pont entre toutes les lesbiennes arabes du monde car nos préoccupations et nos rêves sont essentiellement les mêmes et nous avons une culture et une histoire en commun. Ce site est aussi une manière de se révolter et de crier haut et fort : « J'existe en dépit d'eux! » N'hésitez pas à contacter notre collectif en envoyant un courriel à : ndeesses@sehakia.org. »

- **17 juin, 2002 – New York – Même après avoir reçu 100,000 courriels et appels de protestation, la chaîne américaine de télévision Nickelodeon a décidé de passer en onde un documentaire sur les parents de même sexe.** Le documentaire d'une demi-heure, produit par Linda Ellerbee et animé par Rosie O'Donnell contenait entre autre des commentaires du Réverend Falwell (un homophobe notoire). Ce dernier s'est joint aux protestations des conservateurs en demandant à Nickelodeon de ne pas diffuser l'émission.

La campagne contre le documentaire « Nick News Special Edition : My Family is Different » a été mise en branle par la Coalition pour les valeurs traditionnelles, originaire de Washington. Cette organisation n'avait pas visionné le documentaire! Nickelodeon a reçu tellement de courriels, que la chaîne a dû mettre en opération une nouvelle adresse par peur d'un bris d'ordinateur. La directrice de la coalition a dit que « Ce documentaire est un prétexte pour la promotion de l'homosexualité auprès des enfants ».

Nickelodeon nie cette affirmation. Dans son introduction, la productrice Ellerbee explique que « le documentaire a comme sujet la tolérance...Ce n'est pas à propos de sexe... Il ne vous dit pas quoi penser. » Ellerbee a conçu ce programme après avoir appris que le mot « tapette » était l'insulte la plus utilisée à l'école.

Cette émission est largement une discussion sur les familles homoparentales et le focus principal est le point de vue des enfants. Elle comprend aussi une entrevue avec un directeur d'école gai et un pompier gai de New York qui est père de trois enfants.

- **28 juillet, 2002 – Washington – AFP – Des quadruplets sont nés à Lexington, au Kentucky et seront élevés par deux pères gais.** Les quatre bébés, 3 garçons et une fille, ont été nommés Michael, Jacob, Tristan, et Taylor par leur père biologique, Michael Meehan, 36 ans, et son conjoint Thomas Dysarz, 31 ans. La mère biologique a agi en tant que **mère porteuse** pour les deux hommes et a déjà elle-même trois enfants. Selon la loi du Kentucky, la mère peut renoncer à ses droits parentaux trois jours après avoir donné naissance.

- **6 août, 2002 – IKEA, le magasin de meuble suédois, se prépare à lancer une campagne commerciale mettant en vedette deux pères gais.**

Pour plus de détails:
<http://www.planetout.com/news/article.html?2202/08/06/1>

- Il faut visiter le nouveau site web Québécois, **AlterHéros** (www.alterheros.com). Ce site a un mandat clair : **Aider les jeunes en questionnement sur leur orientation sexuelle.** Le site donne accès à beaucoup d'information sur des sujets tels que : vie familiale, homophobie, religion, vie scolaire et professionnelle, et activités communautaires. Il contient aussi des témoignages et un babillard.

- **L'association américaine de psychologie** a un site où les programmes scolaires visant les jeunes gais et lesbiennes sont discutés : www.apa.org/ed/hlgb.html

- **Citation de la journée :**

« On peut toujours espérer qu'un jour l'Église Catholique protégera les enfants autant qu'elle protège les foetus. »
-Kate Clinton, comédienne lesbienne, dans *The Progressive*, no. Juillet

NOUVELLES DE L'ASSOCIATION DES MÈRES LESBIENNES

SEPTEMBRE

Adultes seulement: Samedi le 28 septembre à 20h00. Conférencière et groupe de discussion: Professeure Danielle Julien de l'UQAM est une chercheuse de renommée sur les familles homoparentales. Les dernières 20 années de recherche sur les familles de lesbiennes ont démontré que nos enfants étaient aussi bien adaptés que les enfants des hétérosexuels. Maintenant qu'est-ce qui intéresse les chercheur(e)s? Dre Julien nous informera des dernières nouveautés dans les études sur nos familles et nous expliquera en quoi nous et nos enfants sont différents. Une discussion ouverte suivra.

Date: Samedi le 28 septembre à 20h00

Lieu: Université de Québec à Montréal

Pavillon Sciences de la Gestion

Salle DR-200

315 Ste-Catherine est

Métro Berri-UQAM

Enfants et adultes: Dimanche le 15 septembre à 10h30 - Visite à la Biosphère. Il s'agit d'un musée super-intéressant qui traite de l'eau et de l'environnement. Il ya des choses pour les enfants de tous les ages et pour les adultes. Un atelier de bricolage est généralement possible. Apportez votre lunch car la cafétéria est fermée la fin de semaine. **Métro Île Ste Helene (Jean Drapeau) Ligne Jaune.** On se rencontre à 10:30 dans l'entré du musée.

OCTOBRE

Adultes seulement: Vendredi le 18 octobre, 8h00 à 16h45. L'Association canadienne pour la santé mentale (ACSM) en collaboration avec différents groupes don't l'Association des mères lesbiennes, tiendra un colloque: **L'homophobie à l'école: en parler et agir.** Il s'agit d'une évènement d'une journée qui discutera des problèmes mais offrira des solutions. L'inscription à l'avance est exigée. Voir le formulaire ci-joint.

Enfants et adultes: Samedi 26 octobre, 13h00 – 16h00 : Fête de l'Halloween

A porter: costume !!

Activités: Décoration de citrouilles et bricolage pour enfants

Si vous le pouvez: apportez un dessert ou des breuvages (jus, boissons gazeuses, etc.) ou des chips (svp n'apportez pas de choses contenant des arachides en raison du risque de réaction allergique)

Lieu: Eglise Unitarienne, 5035 de Maisonneuve Ouest, coin Claremont, (metro Vendome)

Prix suggéré: \$5 / famille.

ANNONCES:

Activité Groupe FemLib: Cueillette de pommes : 08 septembre 2002 à 13h30

Adresse : Verger St-Sulpice - 576 L'Annonciation, Oka. (514)479-6007.

À partir de Montréal : Autoroute 15 Nord des Laurentides, puis autoroute 640 Ouest jusqu'à la fin. 344 Ouest pendant environ 7 km, et tourner à droite au premier arrêt, rue de l'Annonciation jusqu'au 576. Venez en grand nombre vous amuser en famille ou entre amies dans une ambiance agréable ! Vue du lac des Deux-Montagnes sur 110 arpents. Ballade en tracteur vous déposant au pied du sentier menant à l'observatoire du Mont-Calvaire. Petite dégustation de miel. Cueillette de pommes à 5-10 minutes de marche, ou en tracteur. PRIX DES POMMES: 7\$ LE SAC DE 20 LBS. Chance de gagner votre achat en tirant la Dame de Coeur !!! Aire de pique-nique, APPORTEZ VOTRE LUNCH. (aucun restaurant sur place). En cas de pluie, l'activité est annulée. C'est une activité gratuite, toutefois il faut réserver au plus tôt auprès de Ginette B. au 514-528-9444 (Montréal).

(ANGLAIS SEULEMENT)

Dear Lesbian Mothers Association, My name is Abbie Goldberg and I'm a doctoral student in clinical psychology at U Mass Amherst. I am currently launching a grant-funded study aimed at exploring the transition-to-parenthood experience for lesbian couples. I am asking for your help in identifying couples that might be interested in participating in this project. The Transition to Parenthood for Lesbian Couples is a study aimed at better understanding lesbian couples' experiences as they make the transition to parenthood for the first time. A small sample (approximately 30) of lesbian couples will be interviewed both pre-baby (during the last trimester of pregnancy, or a month prior to adoption) and post-baby, in order to understand how women's roles and relationships change as they welcome a new person into their lives. Specifically, interviews will involve questions about the decision to become parents, the process of becoming parents, and couples' expectations about and experience of balancing work and family issues. This research is important, as most of the research on the transition to parenthood is based on heterosexual couples! We need your input to help make changes at the policy level! Inclusion criteria are as follows:

Lesbian women in committed relationships

Preparing to give birth to or adopt their FIRST CHILD(couples who are already pregnant or in the later stages of the adoption process)

At least one partner is employed outside the home

Inquiries regarding participation should be directed to Abbie Goldberg, M.S., Department of Psychology, U Mass Amherst, by phone (413 586 8435)

Or by email (abbieg@psych.umass.edu)

.....
Le bulletin de liaison est un espace libre pour permettre la communication entre les membres de l'association. Si vous voulez annoncer un événement dans le prochain numéro, veuillez nous faire parvenir une note à info@aml-lma.org ou par la poste à AML, 2401 Coursol, Montreal, Quebec, H3J 1C8.

Si vous avez quelque chose à vendre, louer, acheter ou annoncer mais qui implique un échange d'argent alors vous pouvez placer une annonce dans le bulletin au cout de \$0.20 par mot.

Heather Mullin, M.S.W.

Thérapeute individuelle ou de groupe. Pour individu, couple ou famille.

Intérêt particulier: santé mentale, addictions, orientation sexuelle et identité sexuelle.

Complexe de Santé Queen Elizabeth (métro Vendome)

(514) 769-7312.